

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	8

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

SIVÉC Jean
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 873 Bodet Rapport d'Intervention Chapelle St Médard, travaux à envisager

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'intervention de la société BODET pour le remplacement du coffret électrique des cloches, des câbles d'alimentation, de la télécommande, du beffroi qui a eu lieu le 18 juin 2024 ;

A cette occasion, le rapport d'intervention préconisait un remplacement des 2 moteurs des cloches ;

Monsieur Jean SIVÉC a demandé des informations complémentaires au technicien BODET et s'est rendu sur site.

Les moteurs ont plus de 50 ans. Lors de la remise en service du coffret électrique, Bodet a débranché un moteur qui a fumé. M. Sivec a pu constater les fils avec des points de chauffe.

Les 2 cloches fonctionnent à présent sur le même moteur, qui est d'autant plus sollicité.

Considérant l'ancienneté et l'état de moteurs ;

Considérant le devis de la société BODET du 03 juillet 2024 d'un montant de 3 351,00 € HT (4 021,20 € TTC) pour le remplacement des 2 moteurs ;

Considérant l'engagement par Email du 23 septembre 2024 de M. Christian LEICK Trésorier du Conseil de Fabrique de la Chapelle St Médard de Gandren de participer à hauteur de 50 % du devis soit 2 010,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

APPROUVE le remplacement des 2 moteurs des cloches de la chapelle St Médard de Gandren ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société BODET du 03 juillet 2024 d'un montant de 3 351,00 € HT (4 021,20 € TTC) pour le remplacement des 2 moteurs ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ACCEPTE l'engagement par Email du 23 septembre 2024 de M. Christian LEICK Trésorier du Conseil de Fabrique de la Chapelle St Médard de Gandren de participer à hauteur de 50 % du devis soit 2 010,60 € ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 25 septembre 2024
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 25/09/2024
Le Maire,

